

/// PRÉSENTATION

La vocation du professionnel titulaire de ce certificat complémentaire sera d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap dans sa structure employeuse soit en inclusion individuelle dans un groupe constitué de pratiquants qui ne sont pas en situation de handicap soit en accueil collectif dans le cadre d'une section spécifique pour ces publics.

/// PRÉREQUIS

Le CC AIPSH est associé aux spécialités du BPJEPS inscrites à l'annexe II-1 du code du sport, au DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » et DESJEPS spécialité « performance sportive ».

Il ne peut être délivré qu'à un détenteur des diplômes auquel il est associé.

/// MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternant les périodes se faisant en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

/// RENSEIGNEMENTS

ARFA
4, rue de la Prévoyance - 75019 Paris
Tél : 01 42 45 92 30 | contact@arfa-idf.asso.fr
www.arfa-idf.asso.fr



/// TARIF ET PUBLIC VISÉ

Le coût de la formation est pris en charge totalement pour :



Les **demandeurs d'emploi** inscrits à France Travail via les actions de formation conventionnées par la Région Île-de-France.

/// MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ARFA assure la mise en relation et le suivi de l'inscription avec l'organisme de formation partenaire.

/// DURÉE

6 mois

/// DÉBOUCHÉS

Métiers envisageables :

- ✓ Animateur ;
- ✓ Éducateur sportif.

